

10 Faits divers & Justice

Démantèlement d'un réseau de trafiquants des produits d'espèces intégralement protégées/Point-presse du procureur de Libreville

Steeve Ndong Essame Ndong : " L'information judiciaire suit son cours "

COE

Libreville/Gabon

LE procureur de Libreville, Steeve Ndong Essame Ndong, a tenu, vendredi après-midi, au Palais de justice, un point de presse suite au démantèlement d'un réseau de trafiquants des produits d'espèces intégralement protégées. Ces produits servant à alimenter des réseaux criminels transfrontaliers, M. Ndong Essame Ndong a assuré: « *l'information judiciaire suit son cours* », afin de mettre hors d'état de nuire toutes les personnes impliquées dans cette affaire.

Pour démanteler ce réseau de trafiquants, les agents de l'antenne régionale de police de l'Estuaire ont été renseignés par une personne de bonne foi, dénonçant la présence suspecte et inhabituelle d'individus non identifiés dans une habitation du quartier Akébé-ville.



Le procureur de Libreville, Steeve Ndong Essame Ndong, lors de son point-presse.

Une intervention musclée des forces de police aurait donc abouti à l'interpellation de deux Gabonais et autant d'Ivoiriens, tous pris en flagrant délit de détention de 27 pointes d'ivoire d'éléphants pesant, environ 150 kg. L'un des quatre suspects appréhendés est un commandant des Eaux et Forêts, Nouhou Adamou, identifié comme un récidiviste, pour avoir déjà été plusieurs fois condamné pour les faits de même nature.

Son dernier forfait lui avait valu 6 mois de pri-



Le commandant des Eaux et Forêts Nouhou Adamou (tee-shirt noir) et ses présumés complices attendant d'être déferés devant un juge instructeur.

son en 2015. Il avait été pris en flagrant délit de détention de pointes



Les 27 pointes d'ivoire saisies.

d'ivoire pesant 250 kg. Il ressort également des premiers éléments de

l'enquête que sieur Nouhou Adamou se sert de son statut de fonctionnaire des Eaux et Forêts pour opérer en toute quiétude. Ses complices présumés dans ce trafic, également arrêtés, sont : Issouma Ila, un entrepreneur gabonais, Oumar Kéita et Kéita Ousmane, deux bijoutiers de nationalité ivoirienne.

COMPLICES TAPIS DANS L'OMBRE• Le délit commis par ce quatuor, a expliqué le responsable du ministère public, est prévu et puni par l'Article 275 du Code forestier. «

Informé de ces faits, j'ai immédiatement instruit les Officiers de police judiciaire (OPJ) de rechercher tous les autres coauteurs ou complices, et de perquisitionner les domiciles des mis en cause. Laquelle perquisition suit actuellement son cours », a insisté le haut magistrat.

Les peines encourues par ce type de délinquant, prévues dans les dispositions de l'Article 275, vont de 3 à 6 mois. Mais, regrette le chef du parquet, ces peines ne sont pas assez dissuasives pour permettre de limiter le trafic des espèces intégralement protégées dans notre pays.

C'est pourquoi, a-t-il révélé, « *un projet de loi plus rigoureuse est actuellement sur la table des personnes compétentes. Nous savons qu'il y a des complices tapis dans l'ombre dans notre pays et ailleurs. Mais, au regard de l'importante quantité de pointes d'ivoire saisies, le but ici est de démanteler ce réseau (...)* », a indiqué Steeve Ndong Essame Ndong.

Évasion spectaculaire d'un bandit de grand chemin écroué à la prison centrale de Tchibanga

Axel Nso Obame activement recherché

IMM

Tchibanga/Gabon

DEPUIS bientôt deux mois, Axel Nso Obame, la vingtaine révolue, est activement recherché par toutes les forces de l'ordre et de sécurité. Et pour cause ! Cet individu, présenté comme un bandit de grand chemin, s'est évadé de la prison centrale de Tchibanga, dans la province de la Nyanga, où il était incarcéré, en attendant de comparaître pour deux délits majeurs, à savoir : vol à main armée et vol qualifié. Ex-stagiaire du Centre de formation professionnelle et de perfectionnement de Tchibanga, ce compatriote est un récidiviste. En effet,

le 6 mars 2017, il est arrêté et mis en prison pour vol à main armée. Le 14 avril de la même année, suite à une requête de ses parents, il bénéficie d'une liberté provisoire.

Mais, une fois dehors, l'individu ne parvient pas à bien gérer les circonstances atténuantes qu'il a obtenues de la justice. Il renoue donc rapidement avec ses mauvaises habitudes, en commettant d'autres délits.

C'est ainsi que le 12 décembre 2017, Nso Obame est à nouveau arrêté, puis inculpé pour vol avec violence sur un adolescent. Il est placé sous mandat de dépôt à la prison centrale de Tchibanga. Et, après plusieurs semaines de détention préventive, il est conduit, le 18 janvier 2018,



Axel Nso Obame lors de sa précédente arrestation, brandissant les motifs de son inculpation.

au tribunal de première instance de Tchibanga pour être entendu par un juge d'instruction. L'audition terminée, le délinquant présumé doit être reconduit à la maison d'ar-

rêt pour attendre, cette fois-ci, la date de son procès. Mais, la prison centrale de Tchibanga n'ayant pas mis à disposition un moyen de locomotion propre pour le transport du

prévenu et du maton chargé de le surveiller, ce dernier réquisitionne un taxi. Pendant que le véhicule roule en direction de la prison centrale avec ses trois occupants, Axel Nso Obame, qui n'est pas menotté, agresse l'agent pénitentiaire et le taximan. Par la suite, il s'extirpe tranquillement du véhicule. Malgré les appels au secours de ces derniers, personne ne parviendra à maîtriser le gaillard, qui s'évanouit donc dans la nature.

DES QUESTIONS SANS RÉPONSES• La nouvelle de l'évasion du bandit se répand rapidement. Des avis de recherche sont lancés dans toute la ville et ses environs pour retrouver le fugitif ou, à défaut, l'empêcher de sortir du périmètre

provincial.

Depuis lors, c'est le branle-bas de combat dans toute la province de la Nyanga pour mettre hors d'état de nuire l'indélicat. Selon certaines sources, le fugitif écume nuitamment des concessions privées pour chercher à se nourrir. Certains avouent, en effet, l'avoir rencontré parfois très tard dans la nuit, mais n'osent pas lui tenir tête, par peur d'être agressés. Depuis, des questions taraudent les esprits des habitants de Tchibanga. Pourquoi avoir emprunté un taxi et réquisitionné un seul géolier pour escorter un bandit dont tout le monde s'accorde à reconnaître la dangerosité ? Pourquoi n'a-t-il pas été menotté... ?

Incendie hier au quartier Mbatoua, dans la commune de Bitam

Un snack-bar rasé par les flammes

JNE

Libreville/Gabon

UNE maison à usage commercial, située dans la concession familiale du ministre Patrick Eyogo Ed-

zang, a été détruite, hier, par un incendie au quartier Mbatoua, dans la commune de Bitam.

Selon les premières constatations, un court-circuit serait à l'origine de ce sinistre qui n'a pas fait de victime humaine mais des

dégâts matériels considérables. Cependant, seule une enquête approfondie permettra d'en déterminer les circonstances exactes. Le local était exploité par un certain Alexis comme snack-bar. Le drame est survenu alors que l'inté-

ressé se trouverait actuellement à Libreville, précisent nos sources.



Le snack-bar est parti en fumée.